



Code de Conduite

Europe & Americas

INDEX

LETTRE DU COMITÉ DE DIRECTION DE MINOR HOTELS EUROPE & AMERICAS	2
INTRODUCTION	2
CHAMP D'APPLICATION, MISE EN ŒUVRE ET RESPECT	4
Champ d'application subjectif	4
Acceptation et conformité	4
Responsabilité de respect du code de conduite	5
COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE (RÈGLES DE CONDUITE)	5
PRINCIPES GÉNÉRAUX	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PARTIES PRENANTES	7
Engagement envers les personnes	7
Engagement envers nos clients	8
Engagement de la part des fournisseurs	8
Engagement envers les concurrents	9
Engagement envers les actionnaires	9
Engagement envers les communautés et la société	10
Engagement envers les actifs, les connaissances et les ressources	10
Obligations en matière de pratiques frauduleuses ou contraires à l'éthique	13
Engagement envers le marché des valeurs	15
PROCÉDURE D'APPLICATION	15
CONSEILS	15
PROCÉDURE DE NOTIFICATION, DE TRAITEMENT ET DE RÉOLUTION DES PLAINTES RELATIVES AU CODE DE CONDUITE	15
ENTRÉE EN VIGUEUR	17
DIFFUSION ET SUM	17
RESPECT	18
RÉVISION ET MISE À JOUR	18
ACCEPTATION	18

LETTRE DU COMITÉ DE DIRECTION DE MINOR HOTELS EUROPE & AMERICAS

Minor Hotels Europe & Americas, S.A. (ci-après dénommée « Minor Hotels Europe & Americas », « MHEA » ou la « Société ») et les professionnels qui la composent ont démontré au quotidien leur engagement à agir avec intégrité, honnêteté, transparence, respect, confiance et professionnalisme dans l'exercice de leurs activités. Ces principes et valeurs sont également exigés de nos clients, fournisseurs, actionnaires et communautés dans lesquelles Minor Hotels Europe & Americas opère. Tous les destinataires du Code contribuent ainsi à notre objectif d'être l'entreprise responsable de référence dans le secteur du tourisme.

Au cours de l'exercice 2014, une fonction spécifique de conformité a été créée. Sa mission principale est de veiller au respect des réglementations internes et externes, ainsi qu'à l'existence d'une structure de contrôle alignée non seulement sur la réglementation en vigueur, mais aussi sur les meilleures pratiques.

En 2015, le Conseil d'administration de Minor Hotels Europe & Americas a approuvé une nouvelle version actualisée du Code de conduite, élargissant ainsi le champ d'application des principes et valeurs qui doivent guider le comportement de la société, sur proposition du Comité de conformité.

De même, au cours de l'exercice 2022, et également sur proposition du Comité de conformité, le Conseil d'administration a approuvé la révision et la mise à jour de ce Code sur divers aspects, afin d'adapter le Code aux récentes évolutions législatives, de respecter les nouvelles exigences légales et de se conformer aux normes et aux meilleures pratiques en matière de conformité.

Nous remercions tous les *Team Members* et, plus généralement, tous les destinataires du Code de conduite pour leur engagement et leur collaboration au cours de toutes ces années, et nous vous encourageons à continuer d'appliquer au quotidien les principes et valeurs énoncés dans ce document, qui constitue le cadre de référence du comportement de Minor Hotels.

Comité de direction

INTRODUCTION

Le présent Code de conduite a pour objectif de définir les valeurs, principes et normes qui doivent régir le comportement et les actions de chacun des *Team Members* et des dirigeants de Minor Hotels Europe & Americas, ainsi que des membres des organes administratifs des sociétés qui la composent. Le présent Code s'applique également aux personnes identifiées par MHEA comme les principaux groupes d'intérêt avec lesquels elle interagit dans le cadre de ses activités et qui sont donc susceptibles d'exercer une influence significative sur la Société ou d'être influencés par celle-ci, dans la mesure où les valeurs, principes et règles contenus dans le présent Code leur sont applicables et où MHEA dispose des pouvoirs nécessaires pour les mettre en œuvre. Ces parties prenantes sont : les clients, les fournisseurs, les concurrents, les actionnaires et d'autres groupes de personnes, ainsi que les communautés dans lesquelles la société exploite ses établissements.

Depuis 2013, MHEA s'est engagée dans un processus de transformation constant et continu dans le cadre duquel la société a défini sa vision, ses convictions et ses attributs sur lesquels elle se construit jour après jour.

Vision

“Notre ambition est d'être leaders dans l'offre d'expériences exceptionnelles qui anticipent et satisfont les aspirations des clients et ont un impact positif sur les parties prenantes.”

Notre passion est de toujours adopter une vision entrepreneuriale dans tout ce que nous entreprenons, de créer de nouvelles solutions aux défis grâce à la créativité pour apporter de la valeur ajoutée à nos clients, nos partenaires et nos actionnaires.

Dans toutes nos marques, notre objectif de nous concentrer sur l'essentiel pour nos interlocuteurs quotidiens fait une grande différence dans le secteur.

Notre essence est d'être les meilleurs dans ce que nous faisons, pas les plus grands. C'est ce qui définit nos normes exigeantes et guide chacune de nos actions. Nous voulons être leaders en offrant des expériences exceptionnelles qui anticipent et satisfont les aspirations de nos clients et ont un impact positif sur nos parties prenantes. C'est la joie dans les yeux de nos clients, la passion dans le cœur de nos collaborateurs, la confiance en nous-mêmes.

Notre Objectif

“Notre objectif est de positionner Minor Hotels comme un groupe hôtelier mondialement reconnu pour créer et offrir des expériences hôtelières innovantes et révélatrices qui répondent aux désirs de nos clients”.

Notre objectif est de créer une valeur durable pour nos clients, nos employés, nos partenaires et les communautés dans lesquelles nous opérons, en encourageant l'innovation, l'excellence opérationnelle et l'engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Chez Minor Hotels Europe & Americas, le client est au cœur de toutes nos décisions. Cette approche nous permet d'évoluer vers une vision axée sur la culture du service, en prêtant attention aux détails à tout moment et en maintenant des valeurs d'entreprise qui favorisent la durabilité, l'innovation et la responsabilité fondées sur les personnes.

Nos valeurs

Ces messages constituent une source d'inspiration et de motivation pour les *Team Members* dans la réalisation des objectifs stratégiques, et guident leur travail quotidien. Ils favorisent ainsi le changement et l'évolution vers un modèle de leadership.

- *Orientation client : les clients sont notre priorité. Cette conviction guide nos actions au quotidien. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins, nous nous adaptons à leurs commentaires et nous faisons un effort supplémentaire pour offrir des expériences exceptionnelles qui génèrent confiance et fidélité.*
- *Orientation vers les résultats : nous abordons chaque tâche avec passion et énergie, en nous efforçant d'atteindre l'excellence dans tout ce que nous entreprenons. En nous concentrant sur des résultats*

mesurables, nous maintenons une culture de responsabilité et d'amélioration continue qui favorise la réussite.

- *Développement des personnes : notre équipe a la possibilité de libérer et de maximiser son potentiel, de relever des défis et d'aller plus loin.*
- *Innovation : l'évolution constante de notre façon de travailler nous permet de nous améliorer et de rester à la pointe de notre secteur. En adoptant de nouvelles idées, technologies et approches, nous nous assurons que l'innovation est le moteur de notre progrès et ce qui nous distingue de la concurrence.*
- *Partenariat : nous collaborons étroitement avec nos partenaires pour créer une vision commune de la croissance et de la réussite. Ensemble, nous bâtissons des relations durables basées sur la confiance, le respect mutuel et l'engagement à atteindre des objectifs communs.*

Minor Hotels Europe & Americas souhaite être la destination privilégiée des voyageurs en leur offrant des expériences mémorables qui dépassent leurs attentes et leur donnent le sentiment d'être spéciaux. Cette vision, partagée par l'ensemble des collaborateurs, est un guide pour les performances et l'engagement, et vise à faire de MHEA le meilleur choix pour les investisseurs et les propriétaires qui souhaitent se développer avec nous, grâce à une offre globale et flexible, des équipes motivées et fières, des outils de gestion efficaces et des solutions uniques.

Pacte mondial

La société poursuit sa croissance de manière responsable et engagée envers toutes ses parties prenantes, avec l'ambition d'être l'entreprise de référence dans le secteur en matière d'ESG.

Depuis 2006, la société adhère au Pacte mondial des Nations unies, dont les 10 principes d'action en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption constituent le cadre de référence pour la conception de sa stratégie et sa gestion de la durabilité (www.unglobalcompact.org).

Minor Hotels Europe & Americas s'appuie également sur le Code mondial d'éthique du tourisme adopté en 1999 par l'Assemblée mondiale du tourisme (OMT) des Nations unies. Il s'agit d'un ensemble de 10 principes destinés à guider les principaux acteurs du développement touristique, qui vise à maximiser les bénéfices du secteur tout en minimisant son impact sur l'environnement, le patrimoine culturel et les communautés locales (www.unwto.org).

En septembre 2012, la société a adhéré à l'ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes) pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme, également promu par l'OMT et l'UNICEF (www.ecpat.net et www.thecode.org).

Le présent Code se veut un recueil de règles fondées en partie sur les convictions susmentionnées, mais aussi sur des principes fondamentaux plus spécifiques au secteur d'activité de la Société et reposant avant tout sur un comportement loyal et éthique de la part de chacune des personnes susmentionnées.

Outre les engagements éthiques et en matière d'intégrité institutionnelle pris par la société, MHEA est soumise aux dispositions légales en vigueur, et plus précisément au présent Code de conduite, ainsi qu'à tous les manuels, politiques, procédures et systèmes qui le développent ou pourraient le développer à l'avenir. Cette démarche s'inscrit dans la décision du conseil d'administration de mettre en place, au sein de la société, un modèle de prévention, d'organisation et de gestion comprenant des mesures de

surveillance et de contrôle appropriées pour prévenir la commission d'infractions dans l'exercice des activités sociales ou pour réduire de manière significative le risque de leur commission. , comprenant des mesures de surveillance et de contrôle appropriées pour prévenir la commission d'infractions dans l'exercice des activités sociales ou pour réduire de manière significative le risque de leur commission.

Parmi les politiques d'entreprise développées par la société, il convient de souligner les suivantes, qui témoignent de la sensibilité et de l'alignement de la société sur les principes éthiques établis dans le présent code : politique en matière de droits humains, politique en matière d'environnement et d'énergie, politique en matière de lutte contre la corruption et la fraude, politique en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, politique en matière de cadeaux, politique en matière d'achats et politique en matière de responsabilité sociale des entreprises, entre autres.

Minor Hotels Europe & Americas s'efforcera de faire connaître le Code et ses politiques et procédures à ses membres et aux parties prenantes susmentionnées, afin que leurs actions soient guidées par les principes sur lesquels repose le présent Code.

DEUX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Principe 1

Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits fondamentaux de l'homme, reconnus à l'échelle internationale, dans le cadre de leur sphère d'influence.

Principe 2

Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits fondamentaux de l'homme, reconnus au niveau international, dans le cadre de leur sphère d'influence.

Principe 3

Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.

Principe 4

Les entreprises sont invitées à soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.

Principe 5

Les entreprises doivent soutenir l'éradication du travail des enfants.

Principe 6

Les entreprises doivent respecter l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Principe 7

Les entreprises sont invitées à adopter une approche prudente face aux défis.

Principe 8

Les entreprises doivent encourager les initiatives qui favorisent une plus grande responsabilité environnementale.

Principe 9

Les entreprises doivent favoriser le développement et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10

Les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris.



CHAMP D'APPLICATION, MISE EN ŒUVRE ET RESPECT

CHAMP D'APPLICATION SUBJECTIF

Le présent Code de conduite s'applique aux personnes physiques et morales suivantes :

- I. *Les Team Members de Minor Hotels Europe & Americas, indépendamment du type de contrat qui détermine leur relation de travail, de leur poste ou de la zone géographique dans laquelle ils exercent leur activité.*
- II. *Les étudiants en stage.*
- III. *Les dirigeants de Minor Hotels Europe & Americas, indépendamment du type de contrat qui détermine leur relation de travail ou commerciale, de leur poste ou de la zone géographique dans laquelle ils exercent leur activité. Sont considérés comme cadres, dans tous les cas, les membres de la haute direction (définis comme ceux qui dépendent directement du conseil d'administration ou du premier dirigeant de la société et, dans tous les cas, l'auditeur interne), tous les directeurs et responsables de département et les directeurs d'hôtel.*
- IV. *Les membres des organes d'administration des sociétés et autres entités qui composent Minor Hotels Europe & Americas, quelle que soit la composition, la forme et le mode de fonctionnement de l'organe en question.*
- V. *Les clients, fournisseurs, actionnaires et tout autre groupe d'intérêt qui, même s'ils ne sont pas spécifiquement mentionnés dans le présent Code de conduite, ont un lien direct avec les centres ou les opérations de Minor Hotels Europe & Americas, dans la mesure où ce document peut leur être applicable et à condition que Minor Hotels Europe & Americas ait la capacité de le rendre effectif.*

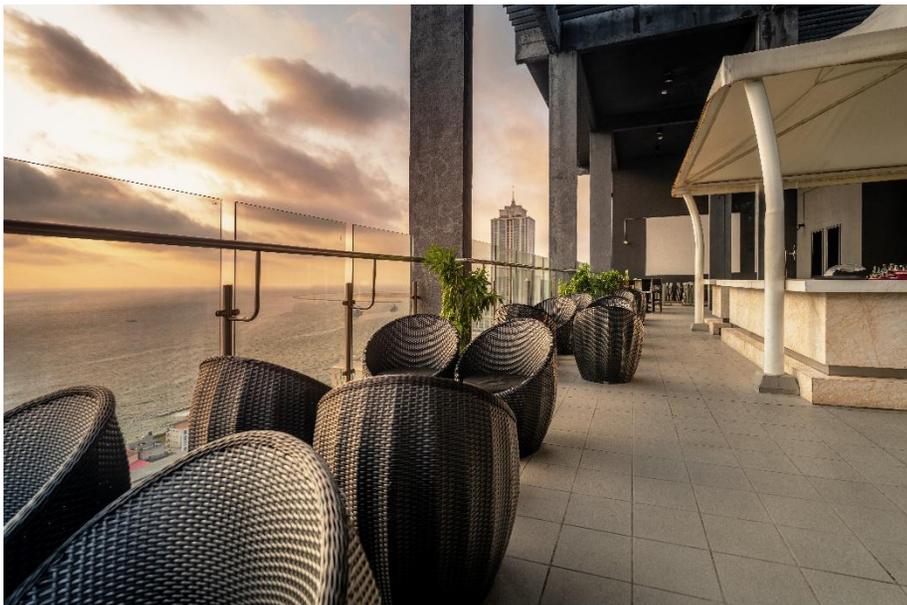
Sauf indication contraire dans le présent Code de conduite, les personnes visées aux points I) à III) ci-dessus sont désignées conjointement sous le terme « *Team Members* ». Les personnes visées aux points I) à IV) ci-dessus sont désignées conjointement sous le terme « *personnes assujetties* ». L'ensemble des personnes physiques et morales relevant du champ d'application subjectif sont désignées sous le terme « *destinataires* » du Code.

ACCEPTATION ET CONFORMITÉ

Tous les Sujets obligés doivent accepter et respecter le présent Code.

Minor Hotels Europe & Americas prendra les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'ensemble des valeurs, principes et règles qui composent le présent Code, en diffusant son contenu auprès des Destinataires et en répondant aux questions que son application pourrait susciter. À cette fin, elle veillera, dans la mesure du possible, à ce que les personnes soumises à ce code et les autres destinataires s'engagent à le respecter, de sorte que ces valeurs, principes et règles, ainsi que la réglementation applicable dans chaque cas, régissent l'exercice de leurs activités au sein de Minor Hotels Europe & Americas ou leurs relations commerciales, professionnelles ou institutionnelles avec celle-ci.

Aucune personne, quelle que soit sa position au sein de Minor Hotels Europe & Americas, n'est autorisée à demander à un destinataire du Code de conduite de contrevenir à ses dispositions. Aucune personne soumise au Code ne peut justifier un comportement contraire au Code ou une mauvaise pratique en invoquant un ordre supérieur ou la méconnaissance de son contenu.



RESPONSABILITÉ DE RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Toutes les personnes soumises à cette obligation sont tenues de respecter les obligations suivantes :

1. Connaître le Code de conduite et prendre leurs décisions conformément à ces principes et aux politiques qui en découlent ;
2. En outre, ils doivent signaler de manière responsable tout indice de l'existence de processus et d'actions contraires aux dispositions du présent Code de conduite, via le canal prévu à cet effet sur l'intranet de Minor Hotels Europe & Americas et sur le site web de l'entreprise.

Le non-respect par les destinataires du code et des règles découlant de la mise en œuvre de politiques spécifiques dûment communiquées pourrait donner lieu à l'ouverture de procédures prévues à cet effet dans la réglementation correspondante, y compris, entre autres, le licenciement et la résiliation des relations contractuelles précédemment établies.

Tous les dirigeants ont les obligations suivantes :

1. Communiquer le code à leurs équipes.
2. Ils doivent donner l'exemple en matière de respect du Code.
3. Soutenir leurs équipes face aux dilemmes éthiques et d'intégrité qui peuvent survenir à tout moment.
4. Corriger les écarts constatés dans le respect du code de conduite.
5. Mettre en place, en temps utile et de manière appropriée, des mécanismes garantissant le respect du Code dans leurs domaines de responsabilité.
6. Informer le responsable de l'audit interne de Minor Hotels Europe & Americas de tout processus ou acte contraire aux dispositions du présent Code.

COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE (RÈGLES DE CONDUITE)

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les Sujets obligés sont également tenus de connaître et de respecter les lois applicables à leur fonction en fonction de leur domaine de responsabilité et de leur lieu de travail, et doivent s'acquitter de leurs fonctions et obligations dans le plein respect des procédures établies dans leur secteur d'activité.

En cas de doute, les personnes soumises à cette obligation peuvent obtenir de l'aide sur la manière de se conformer au contenu du présent code et aux autres règles applicables auprès de leur supérieur hiérarchique, dans la mesure du possible, ou, le cas échéant, auprès des services d'audit interne, du service juridique ou des ressources humaines.

Le non-respect de la réglementation susmentionnée, ainsi que le non-respect des dispositions du présent Code de conduite, peut entraîner la responsabilité civile et pénale correspondante, sans préjudice des mesures disciplinaires appropriées, y compris le licenciement et la résiliation des relations contractuelles, commerciales ou institutionnelles existantes.

Outre le respect du présent Code, des règles applicables dans chaque cas et des procédures internes de Minor Hotels Europe & Americas, tous les Destinataires doivent à tout moment faire preuve d'un comportement éthique et intègre dans toutes leurs actions et éviter tout comportement qui, même sans enfreindre la loi, pourrait nuire à la réputation de Minor Hotels Europe & Americas et porter atteinte à ses intérêts, à sa réputation et à son image publique.

- **Respect de la loi**

Les personnes soumises à cette obligation, ainsi que les fournisseurs de Minor Hotels Europe & Americas, doivent respecter les lois en vigueur dans le lieu où ils exercent leur activité, connaître, respecter et se conformer aux règles et procédures internes établies et/ou adoptées comme siennes par la société, et accepter et reconnaître les valeurs et principes énoncés dans le présent code comme s'ils étaient les leurs.

Minor Hotels Europe & Americas et l'ensemble de ses professionnels déclarent et s'engagent, en toutes circonstances, à ne pas adopter de conduite, de comportement ou de pratique pouvant être considérés comme irréguliers, illégaux, délictueux ou contraires à l'éthique ou à l'intégrité dans le cadre de leurs relations avec les clients, les fournisseurs, les prestataires, les concurrents, les autorités publiques, etc., y compris dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles, les destinataires ne collaboreront sciemment avec des tiers à la violation d'une loi, nationale ou internationale, ni ne coopéreront avec eux dans des actions ou omissions qui compromettent le principe de légalité ou qui, si elles étaient connues, pourraient nuire à la réputation de Minor Hotels Europe & Americas, de ses professionnels, de ses groupes d'intérêt ou de tiers en général.

Honnêteté, transparence et confiance. Défense et protection de la réputation de la société.

Les destinataires doivent faire preuve d'honnêteté, de transparence et de dignité dans toutes les relations commerciales dans lesquelles les intérêts de Minor Hotels Europe & Americas sont en jeu, en particulier dans leurs relations avec les clients, les fournisseurs et les autres *Team Members*, et ils respecteront les engagements pris.

De même, ils protégeront la confidentialité des informations de la société qui leur ont été confiées, ainsi que celles relatives aux clients, actionnaires et membres.

- **Intégrité**

L'intégrité institutionnelle est une valeur fondamentale de la culture d'entreprise de Minor Hotels Europe & Americas. Les destinataires doivent toujours se comporter avec la plus grande intégrité dans leur domaine professionnel, en rejetant toute pratique susceptible de porter atteinte à celle-ci.

En aucun cas, les personnes soumises à cette obligation ne doivent offrir ou accepter des cadeaux, des invitations, des avantages ou tout autre type d'incitation visant à récompenser ou à influencer une décision commerciale.

Les personnes concernées éviteront ou déclareront tout conflit d'intérêts susceptible de faire passer leurs intérêts personnels avant ceux de l'entreprise et se comporteront avec droiture et intégrité, sans chercher à obtenir un avantage personnel ou pour des tiers en utilisant de manière abusive leur position ou leurs contacts au sein de Minor Hotels Europe & Americas.

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'une personne soumise à cette obligation (ou des personnes qui lui sont liées) entrent en collision directe ou indirecte avec les intérêts de Minor Hotels Europe & Americas.

De même, lorsqu'elles agissent au nom de l'une des sociétés de Minor Hotels Europe & Americas, les personnes soumises à cette politique le feront en toute neutralité politique et s'abstiendront de prendre position, directement ou indirectement, en faveur ou contre des processus et acteurs politiques légitimes. En particulier, aucun don ou contribution de quelque nature que ce soit ne sera effectué au nom de Minor Hotels Europe & Americas ou en utilisant ses ressources à des partis politiques, fédérations, coalitions, groupements d'électeurs, organisations, factions, mouvements ou, en général, à des entités, qu'elles soient publiques ou privées, dont l'activité est clairement liée à l'activité politique, ni ne sera participé directement ou indirectement à une structure ou organisation dont le but est le financement de celles-ci



ENGAGEMENT ENVERS LES PARTIES PRENANTES

ENGAGEMENT ENVERS LES PERSONNES

Minor Hotels Europe & Americas considère que les destinataires sont des collaborateurs essentiels pour atteindre les objectifs de l'entreprise et créer des emplois de qualité dans un environnement qui mise sur la formation, le développement professionnel et la promotion de la diversité des compétences, des cultures, des croyances et des nationalités, le tout dans des conditions d'égalité et de droits égaux.

Droits de l'homme et droits du travail

Minor Hotels Europe & Americas respectera et promouvra les droits de l'homme. Minor Hotels Europe & Americas reconnaît que les droits de l'homme sont des droits fondamentaux et universels, qui doivent être interprétés et reconnus conformément aux lois et pratiques internationales, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et les principes proclamés par l'Organisation internationale du travail.

Les relations entre tous les destinataires doivent toujours être fondées sur le respect de la dignité et la non-discrimination des personnes.

MHEA rejette tout comportement, conduite ou action visant à encourager, promouvoir ou inciter, directement ou indirectement, à la haine, à l'hostilité, à la discrimination ou à la violence à l'encontre d'un groupe, pour des motifs racistes ou autres liés à l'idéologie, la religion ou les croyances, la situation familiale, l'appartenance de ses membres à une ethnie, une race ou une nation, leur origine nationale, leur sexe, leur orientation ou identité sexuelle, pour des raisons de genre, de maladie ou de handicap.

Minor Hotels Europe & Americas interdit formellement tout acte hostile ou humiliant à l'encontre des personnes, tout abus d'autorité et toute forme de harcèlement, qu'il soit physique ou psychologique, ainsi que tout autre comportement susceptible de créer un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile. Aucune forme de travail des enfants ou de travail forcé ne sera tolérée.

Minor Hotels Europe & Americas reconnaît que le principe d'égalité de traitement et d'égalité des chances pour les Destinataires est un principe inspirateur des politiques de ressources humaines s'appliquant tant au recrutement des *Team Members* qu'à la formation, aux opportunités de carrière, aux niveaux de rémunération, ainsi qu'aux autres aspects de la relation de travail des *Team Members*.

Les *Team Members* ne se verront en aucun cas imposer des conditions de travail et de sécurité qui portent atteinte, suppriment ou restreignent les droits qui leur sont reconnus par la loi, les conventions collectives ou leur contrat individuel. Aucune forme de trafic illégal de main-d'œuvre ou d'émigration frauduleuse ne sera tolérée, et la législation en matière d'immigration ainsi que les procédures d'entrée et de transit des étrangers seront toujours respectées. L'exercice des droits de manifestation, d'association, de syndicalisation et de négociation collective ne sera pas indûment limité dans le cadre des règles régissant chacun de ces droits fondamentaux.

Droit au secret des communications et à la vie privée

MHEA s'engage à ne pas divulguer les données à caractère personnel de ses professionnels, clients et tiers, sauf avec leur consentement, ou dans les cas où la loi l'exige ou pour se conformer à des décisions judiciaires ou administratives. En aucun cas, ces données ne pourront être traitées à d'autres fins que celles prévues par la loi ou le contrat.

Développement professionnel

Minor Hotels Europe & Americas encouragera le développement personnel et professionnel de ses collaborateurs en les encourageant à s'impliquer dans l'amélioration de leurs compétences. Les politiques et actions relatives à la sélection, à l'embauche, à la formation et à la promotion interne des *Team Members* devront être basées sur des critères clairs de capacité, de compétence et de mérite professionnel. La promotion interne des *Team Members* sera prise en compte pour pourvoir les postes vacants.

Les *Team Members* seront informés des politiques d'évaluation de leur travail et participeront activement aux processus de gestion mis en place pour améliorer leurs compétences, leur initiative et leur dévouement.

Rémunération

Minor Hotels Europe & Americas offrira aux personnes concernées une rémunération juste et adaptée au marché du travail dans lequel elle exerce ses activités, dans le respect des obligations légales en matière d'emploi et de sécurité sociale.

Minor Hotels Europe & Americas s'engage à embaucher du personnel en situation régulière au regard des lois sur l'immigration, ainsi que du personnel dont l'âge autorise l'embauche.

De même, Minor Hotels Europe & Americas s'efforcera de concilier la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale des personnes concernées.

Engagement en faveur de la sécurité et de la santé des personnes

Minor Hotels Europe & Americas veillera à garantir un environnement de travail sûr et sain pour les Sujets obligés, en adoptant toutes les mesures raisonnables pour maximiser la prévention des risques professionnels.

MHEA s'engage à respecter et à se conformer à la réglementation en matière de prévention des risques professionnels et mettra toujours à disposition les moyens nécessaires pour que les *Team Members* puissent exercer leur activité dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène appropriées, de manière à garantir en permanence et en toutes circonstances la protection de leur vie, de leur santé et de leur intégrité physique et psychologique.

Tous les *Team Members* sont responsables du maintien de leur lieu de travail, conformément aux règles et pratiques de sécurité et de santé établies par la législation applicable en vigueur, ainsi qu'à celles qui pourraient être imposées par Minor Hotels Europe & Americas par l'intermédiaire de ses services de

prévention, qu'ils soient internes ou externes.

Consommation d'alcool et de drogues

Il est interdit aux personnes concernées de consommer des boissons alcoolisées et/ou toute substance interdite par la loi pendant les heures de travail, ainsi que de se rendre sur leur lieu de travail sous l'emprise de ces substances.

Consommation de tabac

La consommation de tabac sera réglementée conformément à la législation de chaque pays et à la procédure établie par la Société à cet égard. Dans tous les cas, dans les espaces où il est permis de fumer, le respect et la considération envers les non-fumeurs et les mineurs présents doivent toujours prévaloir.

ENGAGEMENT ENVERS NOS CLIENTS

Orientation client

Minor Hotels Europe & Americas accorde la priorité à la satisfaction de ses clients. Par conséquent, l'efficacité des processus, la transparence et l'intégrité dans l'action et le traitement doivent être des objectifs en soi pour tous les *Team Members*.

Minor Hotels Europe & Americas est animée par une culture de la qualité qui conduit à la conception de plans d'action et d'amélioration constante visant à accroître la satisfaction des clients. Les différentes gammes de produits proposées par la société permettent de répondre aux besoins de sa clientèle dans les différents segments du marché.

MHEA s'est fixé comme objectif primordial de satisfaire le client grâce à une large gamme de produits, de services et d'offres, à des informations claires, véridiques et fournies en temps utile, à la transparence des opérations, à des conseils personnalisés lorsque le client en fait la demande, à un traitement professionnel et à une résolution rapide des incidents.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour garantir que les services proposés par Minor Hotels Europe & Americas ne présentent aucun risque pour la santé, en prenant les mesures appropriées pour y remédier, toujours dans le strict respect de la législation en vigueur.

Communication, publicité et actions promotionnelles

Minor Hotels Europe & Americas s'engage à être honnête envers ses clients, ses fournisseurs, ses parties prenantes et les tiers en général, en leur fournissant des informations véridiques, claires, utiles et précises lors de la commercialisation de ses produits et services. Elle s'assurera également que ses produits et services répondent à toutes les spécifications requises et annoncées.

Minor Hotels Europe & Americas veillera également à ce que les offres, la publicité des produits ou services, les actions promotionnelles et toute autre information fournie par ses professionnels soient véridiques et

tendent à créer des relations basées sur la confiance mutuelle.

Si les clients ne sont pas satisfaits des services proposés, ils auront à leur disposition les canaux nécessaires pour formuler leurs réclamations.

Refus de traiter les réservations

Si les clients ne sont pas satisfaits des services proposés, Minor Hotels Europe & Americas mettra à leur disposition les canaux nécessaires pour formuler leurs réclamations. L'entreprise se réserve le droit de refuser des demandes de réservation ou de les annuler s'il constate que, soit en raison des caractéristiques du client lui-même, soit en raison de l'objectif poursuivi par la réservation, il est moralement justifié de refuser la demande de réservation sur la base de valeurs éthiques et de droits humains largement reconnus et acceptés.

Utilisation appropriée des ressources de Minor Hotels Europe & Americas

Les *Team Members* de Minor Hotels Europe & Americas s'engagent à ne pas copier, reproduire ou falsifier de quelque manière que ce soit les cartes de crédit ou de débit ou les chèques de voyage auxquels ils ont accès dans le cadre de leur activité, ainsi qu'à ne pas en disposer ou en faire un usage abusif.

Il est également interdit de falsifier la monnaie et de fabriquer, mettre en circulation, exporter, transporter, expédier ou distribuer de la fausse monnaie.

Dans les cas où les *Team Members* détectent la contrefaçon de monnaie reçue de bonne foi par les clients, ils doivent s'abstenir de la remettre en circulation et en informer leur supérieur hiérarchique ou leur responsable sans délai.

ENGAGEMENT DE LA PART DES FOURNISSEURS

Politique d'achat

Minor Hotels Europe & Americas a mis en place une procédure stricte et détaillée pour évaluer et sélectionner de nouveaux fournisseurs, sur la base de critères sociaux, éthiques et environnementaux. L'objectif est de connaître en profondeur le comportement et les pratiques des fournisseurs de Minor Hotels Europe & Americas, en sélectionnant uniquement ceux qui, en plus d'offrir les meilleures conditions de négociation, partagent les principes et les engagements de Minor Hotels Europe & Americas décrits dans le présent code.

Une attention, une diligence et un soin particuliers seront accordés aux processus d'évaluation et de sélection des fournisseurs afin d'éviter toute relation commerciale avec des personnes physiques ou morales impliquées dans des comportements ou des pratiques contraires à l'éthique ou à l'intégrité, et en particulier dans des activités liées à la prostitution, à la corruption de mineurs, à la fraude, à la corruption publique et privée, au blanchiment d'argent et au financement d'organisations criminelles ou terroristes.

Minor Hotels Europe & Americas entretiendra des relations éthiques et légales avec ses fournisseurs de biens et de services.

Minor Hotels Europe & Americas sélectionnera uniquement des fournisseurs dont les pratiques

commerciales respectent la dignité humaine, ne violent pas la loi et ne compromettent pas la réputation de l'entreprise.

Tout fournisseur doit exercer ses activités dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Les fournisseurs sont responsables de veiller à ce que les entreprises sous-traitantes travaillent conformément aux normes énoncées dans le présent document et dans le cadre juridique correspondant.

Minor Hotels Europe & Americas appréciera favorablement les fournisseurs qui manifestent leur engagement envers les principes promus dans le présent code de conduite par leur acceptation et leur respect. De même, MIHEA se réserve le droit de résilier son contrat avec les fournisseurs qui enfreignent de manière répétée ou grave le Code, et pourra leur réclamer des dommages et intérêts, y compris des dommages moraux le cas échéant.

Principes directeurs

Les fournisseurs de Minor Hotels Europe & Americas doivent respecter les droits de l'homme internationalement reconnus et veiller à ne pas enfreindre ou violer ces droits dans le cadre de leurs activités commerciales.

À cette fin, tous les fournisseurs veilleront à ce que leurs collaborateurs soient traités avec dignité et respect. Les punitions physiques ou psychologiques, le harcèlement de toute nature et l'abus de pouvoir sont strictement interdits, et les droits fondamentaux du travail doivent être respectés en toutes circonstances.

Tous les fournisseurs doivent promouvoir et respecter les principes suivants :

- Éradiquer toute forme de travail forcé ou effectué sous la contrainte.
- Éliminer toute forme de travail des enfants.
- Éradiquer toute forme de travail forcé ou effectué sous la contrainte.
- Éviter toute discrimination dans l'emploi.
- Respecter les horaires de travail maximaux, les salaires minimums légaux et toute autre législation en vigueur.
- Garantir que ses collaborateurs effectuent leur travail dans des conditions de sécurité et de santé au travail et dans le respect de la législation en matière de prévention des risques.
- Respecter le droit des collaborateurs à s'associer, à se syndiquer, à s'organiser ou à négocier collectivement sans subir de sanction.
- Obtenir et maintenir les permis environnementaux nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, le cas échéant. De même, si ses activités génèrent des déchets, ceux-ci doivent faire l'objet d'une supervision, d'un contrôle et d'un traitement conformément à la législation en vigueur.

Les fournisseurs doivent adopter une approche préventive axée sur la protection de l'environnement, mettre en œuvre des méthodes favorisant une plus grande responsabilité environnementale et encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Tout fournisseur doit éviter toute forme de corruption, d'extorsion ou de pots-de-vin qui pourrait porter atteinte aux principes du commerce équitable ou donner lieu à des scandales.

ENGAGEMENT ENVERS LES CONCURRENTS

Minor Hotels Europe & Americas et ses professionnels s'engagent à exercer une concurrence loyale et transparente sur le marché, en s'abstenant de toute publicité trompeuse ou dénigrant leurs concurrents ou des tiers.

Minor Hotels Europe & Americas s'engage également à respecter la réglementation en matière de consommation et d'utilisation, ainsi que les règles de concurrence loyale.

ENGAGEMENT ENVERS LES ACTIONNAIRES

L'un des principaux groupes d'intérêt de Minor Hotels Europe & Americas est constitué de ses actionnaires, avec lesquels la société entretient une relation fondée sur un bénéfice mutuel durable et régie par les principes de confiance, de transparence et d'éthique.

Création de valeur et transparence

Minor Hotels Europe & Americas s'engage à gérer la société dans le but de créer de la valeur pour ses actionnaires. À cet égard, elle s'engage à leur fournir immédiatement toutes les informations pertinentes pour leurs décisions d'investissement.

Gouvernance d'entreprise

Minor Hotels Europe & Americas s'engage à gérer la société conformément aux normes du marché applicables aux entreprises comparables et en s'orientant vers les meilleures pratiques existantes en matière de gouvernance d'entreprise.

Le respect de ces pratiques peut être vérifié chaque année sur la base des rapports annuels sur la gouvernance d'entreprise approuvés par le conseil d'administration de la société et soumis à l'assemblée générale des actionnaires, et qui sont mis à la disposition de toutes les parties intéressées sur le site web de la société.

Contrôle interne et gestion des risques

Minor Hotels Europe & Americas mettra en place les contrôles appropriés pour évaluer régulièrement et gérer l'environnement de contrôle et les risques pour l'activité, les personnes et la réputation de la société. Minor Hotels Europe & Americas s'engage à communiquer des informations complètes et véridiques sur la société, afin de permettre aux actionnaires, aux analystes et aux autres parties prenantes de se forger une opinion objective sur celle-ci.

De même, Minor Hotels Europe & Americas s'engage à coopérer avec les organes ou entités de contrôle ou d'inspection dans la mesure nécessaire afin de faciliter la surveillance administrative.

Participation

Minor Hotels Europe & Americas s'engage à mettre en place tous les mécanismes nécessaires pour garantir le respect des dispositions de la législation commerciale relative aux sociétés de capitaux, en veillant tout particulièrement à préserver la participation effective et le droit de vote de ses actionnaires lors des assemblées générales, à éviter l'imposition d'accords abusifs ou préjudiciables, ainsi qu'à répondre aux questions et demandes d'informations de tous ses actionnaires.

ENGAGEMENT ENVERS LES COMMUNAUTÉS ET LA SOCIÉTÉ

Développement économique et social

L'activité hôtelière et le tourisme sont des moteurs importants du développement économique et social des pays, et MHEA est fière de faire partie de la chaîne de création de richesse dans les lieux où elle est présente, dans le respect de la culture des populations locales.

Minor Hotels Europe & Americas est une chaîne mondiale qui offre ses services dans différentes zones géographiques, tant dans les pays développés que dans les régions en développement, contribuant ainsi à la création d'emplois locaux et au développement des communautés où elle est implantée.

Minor Hotels Europe & Americas maintient un engagement actif envers les groupes sociaux les plus défavorisés et travaille en collaboration avec des ONG, des fondations et des institutions pour développer de nombreux programmes d'action sociale.

Respect des obligations fiscales et sociales ainsi que des fonds publics

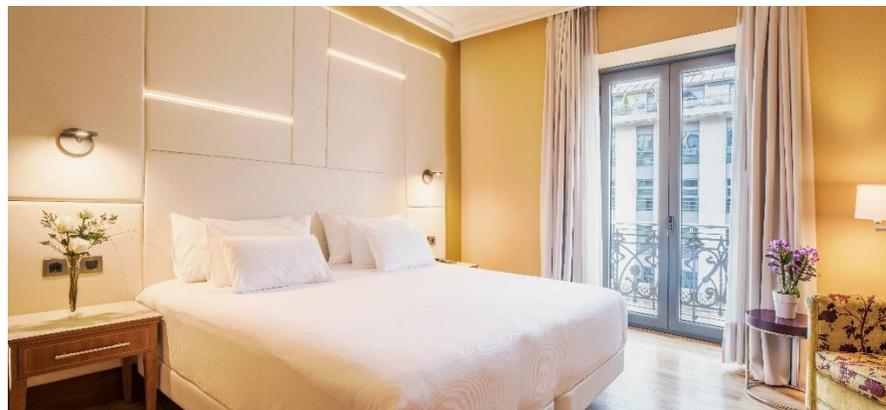
Minor Hotels Europe & Americas assume et affiche son engagement ferme à contribuer au maintien des dépenses publiques en adoptant de bonnes pratiques fiscales et sociales.

Minor Hotels Europe & Americas rejette toute forme de fraude à l'égard des différentes administrations fiscales et organismes de sécurité sociale, y compris la fraude aux aides, fonds et subventions publics.

Minor Hotels Europe & Americas s'engage à respecter ses obligations comptables, fiscales et sociales grâce à une politique fiscale saine et prudente visant à prévenir et à réduire les risques fiscaux.

Environnement

Minor Hotels Europe & Americas s'engage à assurer le bien-être de ses clients et à gérer efficacement les ressources disponibles dans l'environnement des hôtels de Minor Hotels Europe & Americas. Consciente des effets de son activité sur l'environnement, la société s'efforce de prévenir et d'anticiper les éventuelles contingences environnementales, et d'intégrer la durabilité dans tous ses processus, en s'engageant à réduire son impact. Cela nécessite l'implication maximale des personnes responsables et des autres destinataires du présent code, par la mise en œuvre de solutions efficaces et la recherche d'alternatives durables et innovantes pour les bureaux, les hôtels, les services et les produits de la chaîne.



ENGAGEMENT ENVERS LES ACTIFS, LES CONNAISSANCES ET LES RESSOURCES

Protection des données personnelles

Minor Hotels Europe & Americas veillera à la protection des données personnelles stockées et échangées dans le cadre de ses activités quotidiennes. Cette protection est une priorité pour atteindre un niveau de qualité maximal dans l'accomplissement de son objet social.

Seules les données nécessaires seront collectées. Le traitement des données sera effectué de manière à garantir la sécurité, la véracité et l'exactitude des données, ainsi que la confidentialité des personnes et le respect des obligations découlant de la réglementation applicable au MHEA. Seul le personnel autorisé y aura accès, dans la mesure où cela est nécessaire.

Les personnes soumises à cette obligation doivent toujours respecter la législation en matière de protection des données à caractère personnel lorsqu'elles traitent les données de clients, de fournisseurs, d'actionnaires, de *Team Members* ou de tiers.

Afin de se conformer à ce qui précède, Minor Hotels Europe & Americas adoptera des politiques de formation et distribuera régulièrement du matériel didactique afin de faciliter leur compréhension et d'éviter ainsi tout manquement à leur application.



Une utilisation appropriée des outils mis à leur disposition est essentielle.

Les sujets obligés sont responsables de la gestion et de la sauvegarde des ressources de la société, y compris les moyens informatiques et autres appareils électroniques mis à leur disposition pour l'exercice de leur travail et de leur activité (courrier électronique, intranet, internet, téléphone, fax, serveurs, réseaux sociaux, etc.), dans des conditions conformes à l'exercice de leur fonction et aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne doivent pas être utilisés de manière abusive, à des fins personnelles ou pour des actions susceptibles de nuire à la réputation ou à l'image de Minor Hotels Europe & Americas.

Les personnes soumises à cette obligation s'engagent à faire un usage approprié et conforme aux politiques et règles internes établies des ressources mises à leur disposition par la société, en les utilisant uniquement pour l'exercice de leurs activités professionnelles et en évitant tout usage privé, sauf dans des cas exceptionnels et justifiés.

Dans tous les cas, les informations contenues dans les ressources technologiques et informatiques mises à la disposition des personnes soumises à cette politique par Minor Hotels Europe & Americas seront considérées comme professionnelles et en aucun cas privées ou personnelles. La société pourra y accéder afin d'effectuer les contrôles nécessaires, proportionnés et appropriés pour vérifier leur bonne utilisation, dans le respect de la législation en vigueur et des bonnes pratiques. Les personnes soumises à cette obligation ne peuvent donc avoir aucune attente raisonnable en matière de confidentialité quant à leur utilisation et leur contenu.

Il est strictement interdit de supprimer, endommager, détériorer, altérer, effacer ou rendre inaccessible de quelque manière que ce soit les données, programmes informatiques ou documents électroniques de Minor Hotels Europe & Americas, ainsi que d'entraver ou d'interrompre le fonctionnement de ses systèmes, applications et programmes informatiques, ainsi que ceux de tiers.

Les destinataires ne peuvent accéder qu'aux systèmes informatiques auxquels ils sont autorisés, avec les équipements et les accès fournis par Minor Hotels Europe & Americas, ainsi qu'avec les licences appropriées. Aucun logiciel susceptible de compromettre la sécurité des systèmes ne peut être installé, utilisé ou distribué, et aucune copie non autorisée ne peut être effectuée ni aucune action permettant l'introduction de logiciels nuisibles ou d'attaques contre les applications ou les infrastructures ne doit être entreprise.

Les communications pouvant être effectuées via les outils informatiques ne doivent pas contenir de déclarations offensantes ou diffamatoires.

L'utilisateur de tout moyen informatique ou de communication appartenant à Minor Hotels Europe & Americas s'engage à ne divulguer ou transmettre aucune information illégale, sexiste, abusive, xénophobe, diffamatoire, obscène, raciste, offensante ou non autorisée par la loi ou la réglementation interne de Minor Hotels Europe & Americas, que ce soit par le biais de photographies, de textes, de bannières publicitaires ou de liens vers des pages externes. Il ne pourra pas non plus publier, transmettre, reproduire, distribuer ou exploiter des informations, du matériel piraté ou des logiciels contenant des virus ou tout autre composant susceptible de nuire à l'intégrité des systèmes informatiques ou d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle. Il s'engage également à ne pas publier ou fournir du matériel ou l'accès à des ressources sur le piratage, le cracking ou toute autre information que Minor Hotels Europe & Americas considère comme suspecte.

Propriété intellectuelle et industrielle de Minor Hotels Europe & Americas

Minor Hotels Europe & Americas veillera de manière proactive à ce que ses droits de propriété intellectuelle et industrielle soient utilisés correctement et protégés.

Les parties obligées s'engagent à ne reproduire, plagier, distribuer, communiquer publiquement ou exploiter économiquement, en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, des œuvres ou prestations littéraires, artistiques ou scientifiques protégées par les droits de propriété intellectuelle de la société, sans son autorisation préalable.

(II) reproduire, imiter, modifier ou usurper de quelque manière que ce soit un droit de propriété industrielle de Minor Hotels Europe & Americas.

De même, Minor Hotels Europe & Americas et les parties obligées respecteront et ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle et industrielle appartenant à des tiers dans les mêmes conditions.

La propriété intellectuelle de tout programme ou processus, informatique ou non, élaboré avec les moyens de Minor Hotels Europe & Americas ou dans les bureaux de la Société pendant la durée du contrat de travail et/ou de la relation commerciale avec celle-ci, appartient exclusivement à Minor Hotels Europe & Americas.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent Code, les dispositions des procédures internes de Minor Hotels Europe & Americas dûment communiquées à toutes les Parties obligées (telles que la Politique de sécurité de MHEA) s'appliquent.

Utilisation appropriée des réseaux sociaux

Les Destinataires doivent s'abstenir d'utiliser les réseaux sociaux et les moyens de communication sociale pour diffuser des informations, faire des déclarations, utiliser des expressions ou montrer des images qui pourraient affecter de quelque manière que ce soit le prestige et la réputation de Minor Hotels Europe & Americas, ou qui pourraient porter atteinte ou nuire à l'honneur de ses professionnels, de ses groupes d'intérêt ou de tiers en général.

Protection des informations confidentielles et privilégiées

Les personnes assujetties et les fournisseurs n'auront accès qu'aux informations, tant sous forme physique qu'électronique, et aux outils nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Ils devront respecter la plus stricte confidentialité professionnelle et garder confidentielles toutes les informations qu'ils traitent dans le cadre de leur travail.

À cette fin, on entend par information confidentielle toute information susceptible d'être divulguée verbalement, par écrit ou par tout autre moyen ou support, tangible ou intangible, à laquelle le sujet obligé ou le fournisseur pourrait avoir accès dans le cadre de son activité professionnelle, ou par tout autre moyen licite ou illicite, y compris, à titre purement indicatif, - les informations relatives aux plans d'affaires, aux plans stratégiques, aux produits ou services, aux prévisions financières, aux accords commerciaux avec des clients et des fournisseurs, aux informations sur la facturation, aux données sur les clients, aux brevets, aux marques, aux modèles d'utilité et à tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle ou demandes de tels droits (qu'ils soient enregistrés ou non) ; Mots de passe informatiques, codes sources, inventions, processus, dessins, qu'ils soient ou non graphiques, ingénierie, publicité, devis, prévisions financières, éléments caractéristiques des services de toute nature proposés par Minor Hotels Europe & Americas sur le marché, techniques de gestion de l'activité hôtelière, de restauration, de cafétéria, d'activités sportives, de loisirs et autres activités similaires, connexes ou accessoires, y compris le matériel et les logiciels utilisés dans la gestion, ainsi que toute autre information que Minor Hotels Europe & Americas désigne comme confidentielle, propriété de Minor Hotels Europe & Americas ou de tiers.

Les personnes soumises à cette obligation et les fournisseurs ne peuvent accéder, utiliser ou divulguer des informations confidentielles sans avoir reçu une autorisation écrite du responsable du service ou du centre où ils fournissent leurs services. En cas de doute, et sauf indication contraire, les personnes soumises à cette obligation ainsi que les fournisseurs doivent considérer comme confidentielles les informations auxquelles ils ont accès dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Dans tous les cas, les règles suivantes s'appliquent au traitement des informations confidentielles :

- Toutes les informations seront protégées et conservées de manière strictement confidentielle.
- Le Destinataire ne divulguera et n'utilisera les informations confidentielles qu'aux fins qui lui ont été assignées conformément à son contrat de travail ou à la relation qui le lie à Minor Hotels Europe & Americas. Si le Destinataire a besoin de l'aide d'un tiers et qu'il est nécessaire de

divulguer des informations confidentielles, le Destinataire prendra les mesures nécessaires pour que ces informations soient dûment protégées, en signant à cet effet un contrat de confidentialité écrit et contraignant offrant toutes les garanties prévues par la loi.

- Les informations ne seront pas utilisées, en tout ou en partie, à d'autres fins que celles assignées au destinataire dans le cadre de son travail.
- Le Destinataire s'engage à ne pas divulguer les informations à des tiers, directement ou indirectement.
- Les informations ne seront pas copiées, reproduites ou dupliquées, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de Minor Hotels Europe & Americas.
- En cas de traitement ou d'utilisation incorrecte des informations confidentielles, le Destinataire en informera Minor Hotels Europe & Americas dans les plus brefs délais et coopérera avec Minor Hotels Europe & Americas afin de protéger ces informations.
- Aucun Destinataire ne conservera d'informations sur Minor Hotels Europe & Americas sur des ordinateurs privés ou tout autre support non fourni par Minor Hotels Europe & Americas.
- Si le Destinataire doit emporter des informations hors des locaux de Minor Hotels Europe & Americas pour effectuer des tâches professionnelles ou des tâches inhérentes à sa relation avec Minor Hotels Europe & Americas, il devra restituer ces informations une fois les tâches effectuées hors des locaux terminées.

Le Destinataire s'abstiendra en tout état de cause de tirer profit, personnellement ou par l'intermédiaire d'une personne interposée, de toute opportunité lucrative dont il aurait connaissance dans l'exercice de ses fonctions. De même, pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent paragraphe, les dispositions du règlement interne de conduite de Minor Hotels Europe & Americas sur les marchés boursiers, disponible sur le site web de la société, s'appliqueront.

Vol ou appropriation illicite des actifs

Minor Hotels Europe & Americas met à la disposition des personnes soumises à cette politique les ressources nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle. Les personnes concernées par cette politique doivent utiliser ces biens et actifs de manière appropriée, diligente et prudente, et éviter tout dommage, perte ou utilisation inappropriée ou non autorisée.

L'appropriation illicite et l'utilisation inappropriée de ces actifs donneront lieu à des poursuites pénales, sans préjudice des actions ou mesures disciplinaires internes.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRATIQUES FRAUDULEUSES OU CONTRAIRES À L'ÉTHIQUE

Manipulation de l'information

La falsification, la manipulation ou l'utilisation délibérée d'informations erronées constitue une fraude.

Minor Hotels Europe & Americas adopte un principe de transparence de l'information, c'est-à-dire l'engagement de transmettre aux marchés des informations fiables, tant financières que de toute autre nature. Ainsi, les informations économiques et financières de la société, qu'elles soient internes ou externes, refléteront fidèlement sa situation économique, financière et patrimoniale, conformément aux principes comptables généralement acceptés.

Les personnes soumises à cette obligation doivent transmettre ces informations de manière véridique, complète et compréhensible. Elles ne fourniront en aucun cas sciemment des informations incorrectes, inexacts ou imprécises.

À cet égard, les personnes assujetties s'abstiendront de :

- Tenir un registre des opérations financières sur des supports hors bilan non enregistrés dans les livres officiels.
- Tenir des comptabilités distinctes qui, se rapportant à une même activité et à un même exercice financier, dissimulent ou simulent la situation réelle de l'entreprise.
- Enregistrer des dépenses, des recettes, des actifs ou des passifs inexistantes ou qui ne correspondent pas à la réalité.
- Ne pas consigner dans les livres obligatoires les opérations, actes ou, de manière générale, les transactions économiques, ou les consigner avec des chiffres différents de la réalité.
- Effectuer des écritures dans les livres comptables avec une indication erronée de leur objet.
- Utiliser des documents falsifiés.
- Détruire délibérément des documents avant le délai prévu par la loi.

Lutte contre la corruption privée et publique

Minor Hotels Europe & Americas rejette toute forme de corruption, tant dans le secteur privé que public.

Lutte contre la corruption dans le secteur privé

Dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles, les personnes soumises à l'obligation ne recevront, ne solliciteront ou n'accepteront, pour elles-mêmes, pour Minor Hotels Europe & Americas ou pour un tiers, aucun avantage ou bénéfice injustifié de quelque nature que ce soit, en contrepartie d'un avantage indu dans les relations commerciales.

De même, en aucun cas, les personnes soumises à cette obligation ne promettent, n'offriront ou n'accorderont, dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles et dans le même contexte, un avantage injustifié, de quelque nature que ce soit, à Minor Hotels Europe & Americas, à eux-mêmes ou à un tiers, en

contrepartie d'un avantage indu accordé à MIHEA, à eux-mêmes ou à un tiers par rapport à d'autres dans le cadre de relations commerciales.

De manière générale, les personnes soumises à cette obligation s'abstiendront d'accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité d'une valeur supérieure à 200 euros provenant de clients, de fournisseurs, d'actionnaires ou de tiers en général.

Sans préjudice des dispositions de la politique d'entreprise de Minor Hotels Europe & Americas en la matière, aucun cadeau ou marque d'hospitalité ne sera accepté, même si leur valeur est inférieure à 200 euros, lorsque le contexte ou les circonstances dans lesquels ils sont promis, offerts ou remis peuvent donner lieu à des soupçons raisonnables qu'ils visent à induire une action ou une omission induue ou en contrepartie d'une action déjà réalisée.

Si, au-delà du seuil susmentionné, il est impossible, très difficile ou risqué de restituer le cadeau ou l'offre d'hospitalité, le Comité de conformité doit être immédiatement informé de cette offre, promesse ou remise, afin qu'il puisse décider de sa destination ou convenir de sa restitution, conformément aux règles établies à cet effet par le département des ressources humaines.

De manière générale, les personnes concernées s'abstiendront de promettre, d'offrir ou de remettre des cadeaux ou des marques d'hospitalité à des clients, des fournisseurs, des groupes d'intérêt ou des tiers en général qui ne respectent pas les dispositions de la politique de Minor Hotels Europe & Americas en la matière.

Lutte contre la corruption dans le secteur public

Les personnes soumises à cette obligation ne doivent jamais offrir, promettre ou accorder un avantage indu, pécuniaire ou autre, dans le but de corrompre ou de tenter de corrompre, directement ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, une autorité ou un fonctionnaire public au profit de Minor Hotels Europe & Americas, d'eux-mêmes ou d'un tiers, ni donner suite à des demandes en ce sens, dans le but d'obtenir un avantage concurrentiel.

Toute action, conduite, comportement ou pratique constituant un acte de corruption ou de trafic d'influence dans nos relations avec les autorités et les fonctionnaires publics est strictement et formellement interdite.

Toute pratique de corruption, de pots-de-vin ou de paiement de commissions, qu'il s'agisse d'actes ou d'omissions, de création ou de maintien de situations favorables ou irrégulières dans le but d'obtenir un avantage pour la société ou pour eux-mêmes, est interdite.

Blanchiment d'argent et irrégularités dans les paiements

Les *Team Members* de Minor Hotels Europe & Americas accorderont une attention particulière aux paiements et encaissements en espèces qui semblent inhabituels compte tenu de la nature de l'opération, ainsi qu'à ceux effectués par chèques au porteur ou dans des devises autres que celles préalablement convenues. Ils signaleront par les canaux et selon les procédures établis dans le présent Code de conduite,

ceux qu'ils jugent irréguliers, en respectant dans tous les cas la réglementation en vigueur.

Les paiements dont le donneur d'ordre ou le bénéficiaire est un tiers non mentionné dans les contrats correspondants, ainsi que ceux effectués sur des comptes inhabituels dans les relations avec une entité, une société ou une personne déterminée, seront également signalés.

Prostitution et corruption de mineurs et de personnes handicapées

La prostitution est définie comme l'activité exercée par une personne qui a des relations sexuelles avec d'autres personnes en échange d'argent ou d'autres biens.

Minor Hotels Europe & Americas prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher que l'activité hôtelière soit utilisée à des fins de prostitution ou de promotion de la prostitution.

Minor Hotels Europe & Americas rejette énergiquement et sans relâche toute forme d'incitation, de promotion, de favoritisme ou de facilitation de la prostitution des mineurs et des personnes handicapées nécessitant une protection spéciale. À cette fin, MHEA prend toutes les mesures et précautions possibles à sa disposition pour éviter de tels comportements dès qu'il existe un soupçon raisonnable que des mineurs ou des personnes handicapées nécessitant une protection spéciale sont utilisés à des fins de prostitution et d'exhibitionnisme.

Conflit d'intérêts et loyauté envers le MHEA

(I) Conflit d'intérêts pour les *Team Members* qui ne sont pas membres des organes administratifs des sociétés de Minor Hotels Europe & Americas ni dirigeants de Minor Hotels Europe & Americas.

Il y a conflit d'intérêts dans toutes les situations où les intérêts de Minor Hotels Europe & Americas et les intérêts personnels d'un membre de l'équipe entrent en collision, directement ou indirectement.

Minor Hotels Europe & Americas respecte la participation des *Team Members* à d'autres activités financières ou commerciales, à condition que le règlement interne n'en dispose pas autrement, que ces activités soient légales et qu'elles n'entrent pas en concurrence ou ne donnent lieu à des conflits d'intérêts avec leurs responsabilités en tant que *Team Members* de Minor Hotels Europe & Americas.

Tout membre de l'équipe doit éviter toute situation susceptible d'entraîner un conflit entre ses intérêts personnels et ceux de Minor Hotels Europe & Americas, et s'abstenir de représenter l'une des sociétés du groupe, d'intervenir ou d'influencer la prise de décisions dans lesquelles lui-même ou une personne qui lui est liée aurait un intérêt personnel. Il doit, le cas échéant, signaler ces situations au comité de conformité.

À ces fins, on entend par personne liée aux *Team Members* :

- le conjoint du membre de l'équipe, le partenaire de fait ou toute personne entretenant avec lui une relation affective similaire.
- les ascendants, descendants et frères et sœurs du membre de l'équipe ou du conjoint du membre de l'équipe.

En règle générale, les *Team Members* ne sont pas autorisés à établir simultanément une relation commerciale avec l'une des sociétés de Minor Hotels Europe & Americas tant qu'ils conservent leur statut de membre de l'équipe, sauf dans des cas exceptionnels où cette relation est dûment justifiée, auquel cas la procédure interne doit être suivie pour obtenir l'autorisation correspondante.

La limitation susmentionnée relative à l'établissement d'une relation commerciale s'applique également aux anciens *Team Members* de Minor Hotels Europe & Americas pendant les deux années suivant leur départ de la société

(II) Conflits d'intérêts pour les personnes soumises à des règles substantielles en la matière

Sans préjudice des dispositions du paragraphe (I) ci-dessus, Minor Hotels Europe & Americas estime nécessaire d'adopter des règles plus strictes en matière de réglementation des situations de conflits d'intérêts pouvant survenir chez les dirigeants de Minor Hotels Europe & Americas (conformément à la définition de « dirigeant de Minor Hotels Europe & Americas » établie dans le présent Code). Sont concernées les personnes exerçant une fonction au sein des organes d'administration des sociétés de Minor Hotels Europe & Americas ainsi que les personnes désignées par la Commission d'audit et de contrôle (l'ensemble de ces personnes sera ci-après dénommé « personnes soumises à des règles substantielles en matière de conflits d'intérêts »).

Il est interdit à ces personnes d'exercer, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, des activités qui sont en concurrence directe avec la société.

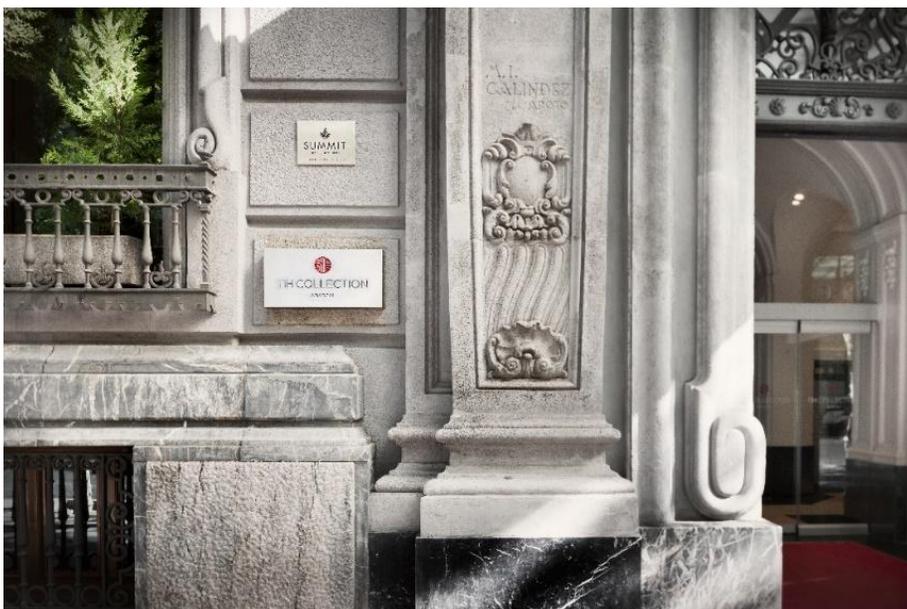
La société, par l'intermédiaire du conseil d'administration, a approuvé une procédure relative aux conflits d'intérêts et aux opérations liées, applicable aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration, et qui est soumise au respect des règles qui y sont énoncées.

Opérations liées

Sans préjudice des situations de conflit d'intérêts au sens strict définies ci-dessus, Minor Hotels Europe & Americas considère comme prioritaire la mise en place d'une procédure régissant la réalisation d'opérations liées, car celles-ci pourraient en soi donner lieu à une situation de conflit d'intérêts. À cet égard, la procédure relative aux conflits d'intérêts et aux opérations liées définit les règles applicables à ce type d'opérations.

ENGAGEMENT ENVERS LE MARCHÉ DES VALEURS

Minor Hotels Europe & Americas a approuvé un règlement interne de conduite sur les marchés des valeurs qui définit les principes de comportement et d'action à respecter dans le cadre des opérations réalisées sur ces marchés. Sans préjudice du fait que le champ d'application dudit règlement se limite aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants, aux personnes concernées et aux conseillers externes ayant accès à des informations confidentielles, tous les *Team Members* doivent connaître et respecter les règles de conduite contenues dans la loi sur le marché des valeurs mobilières et les autres règles édictées dans le cadre de son application. À cet égard, et afin de garantir le respect de ces règles, Minor Hotels Europe & Americas encouragera leur connaissance parmi les personnes concernées. Ce règlement est par ailleurs disponible pour consultation sur le site web de Minor Hotels Europe & Americas.



PROCÉDURE D'APPLICATION

CONSEILS

Pour prendre des décisions susceptibles de compromettre le respect des principes d'action, les *Team Members* doivent analyser les points suivants :

- La légalité de l'action.
- Leur capacité à l'adopter.
- L'impact potentiel sur les médias.
- La compatibilité avec le principe d'intégrité commerciale et les autres critères d'adéquation.

En cas de doute, les *Team Members* doivent se mettre d'accord sur la décision avec les dirigeants et consulter la section « Conformité » de l'intranet de Minor Hotels Europe & Americas, qui fournit des informations sur les points suivants :

- Accès à des formations.
- Copies supplémentaires du présent code de conduite.
- Un canal pour les contributions et suggestions en vue de futures mises à jour du présent document.
- Document contenant les questions les plus fréquentes (FAQ).
- Les *Team Members* peuvent également poser des questions ou demander des conseils aux départements d'audit interne, des ressources humaines ou du service juridique.

PROCÉDURE DE NOTIFICATION, DE TRAITEMENT ET DE RÉOLUTION DES PLAINTES RELATIVES AU CODE DE CONDUITE

Tous les sujets obligés doivent respecter et contribuer à son respect.

À cet égard, Minor Hotels Europe & Americas a mis en place une procédure permettant aux personnes soumises au Code ainsi qu'aux destinataires de signaler de manière anonyme, confidentielle et sans crainte de représailles tout manquement aux principes énoncés dans le présent Code. Cette procédure est publiée sur l'intranet et le site web de la société.

Les dénonciations doivent être faites de bonne foi et ne pas être fondées sur de simples conjectures ou suppositions. L'utilisation frauduleuse, manifestement téméraire, abusive ou de mauvaise foi du canal de dénonciation peut donner lieu à des mesures disciplinaires et/ou, le cas échéant, à des poursuites judiciaires de la part de Minor Hotels Europe & Americas, sans préjudice des actions en justice qui pourraient être engagées par la personne concernée.

La procédure de notification et de traitement des éventuels manquements et signalements au Code de conduite sera gérée par le responsable de l'audit interne de Minor Hotels Europe & Americas, dénommé « le Gestionnaire des signalements ».

Cette personne agira en toute indépendance et rendra compte régulièrement de ses activités au Comité de conformité ainsi qu'à la Commission d'audit et de contrôle de Minor Hotels Europe & Americas.



Les signalements doivent de préférence être effectués par voie électronique via le canal spécialement mis en place à cet effet : <https://report.whistleb.com/en/portal/nh-hotels>, qui garantit l'anonymat et la confidentialité. Les signalements peuvent également être envoyés par courrier postal à l'attention du responsable de l'audit interne de Minor Hotels Europe & Americas, à l'adresse suivante : Santa Engracia 120, 28003 Madrid, Espagne.

Le responsable des signalements analysera les informations fournies, demandera les preuves correspondantes et présentera les résultats de l'enquête au comité de conformité et à la commission d'audit et de contrôle de Minor Hotels Europe & Americas, conformément à la procédure de signalement des faits. Si la plainte concerne un membre du comité de direction ou du conseil d'administration de Minor Hotels Europe & Americas, elle sera transmise au président de la commission d'audit.

Pour qu'une plainte puisse être reçue et considérée comme valide, les éléments suivants doivent être réunis:

- Récit détaillé des faits dénoncés.
- Arguments ou preuves véridiques et précises à l'appui de la plainte.
- Personne ou groupe visé par la plainte.

La procédure garantira l'anonymat et la confidentialité à tous les stades et l'absence de représailles.

Chaque entité réglementée a la possibilité de poser des questions, de demander des conseils et de soulever des problèmes liés au respect du code de conduite et des politiques associées par l'intermédiaire du canal susmentionné.

Les personnes qui demandent des conseils ou souhaitent signaler un incident seront traitées avec respect et dignité, conformément aux principes suivants :

- Confidentialité : Les données et les déclarations fournies seront examinées dans la plus stricte confidentialité, l'anonymat étant autorisé et la confidentialité maximale garantie à toutes les étapes du processus d'enquête.
- Exhaustivité : Les informations reçues concernant d'éventuelles violations du Code de conduite ou de toute autre réglementation interne ou externe feront l'objet d'une enquête approfondie et détaillée afin de déterminer la véracité de la situation déclarée.
- Respect et dignité : Les personnes qui demandent conseil ou souhaitent signaler un incident seront traitées avec le plus grand respect et la plus grande dignité, en respectant à tout moment les droits fondamentaux des personnes impliquées dans d'éventuelles violations. Avant de se prononcer sur les situations signalées, les tiers et/ou les *Team Members* concernés auront le droit de faire valoir les raisons et les explications qu'ils jugent nécessaires.
- Fondement : toute décision doit être prise de manière raisonnable, proportionnée, appropriée et en tenant compte des circonstances et du contexte des faits.

Nous attendons des *Team Members* qu'ils agissent de manière professionnelle et conformément aux normes d'intégrité les plus élevées. L'utilisation du canal de signalement doit être conforme à cette responsabilité.



ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce nouveau Code de conduite, qui est entré en vigueur le 29 juin 2015, date de son adoption par le conseil d'administration de Minor Hotels Europe & Americas, et qui a été mis à jour en 2022, abroge et remplace le Code de conduite précédent. Il sera complété par les dispositions du Règlement interne de conduite de MIHEA sur les marchés de valeurs mobilières. La procédure relative aux conflits d'intérêts et aux opérations liées, la procédure de notification, de traitement et de résolution des plaintes, ainsi que les autres règles régissant les comportements, les politiques d'entreprise, les processus et les opérations réalisés par les personnes incluses dans la section relative au champ d'application subjectif sont également abrogées et remplacées.

Étant donné que Minor Hotels Europe & Americas opère dans différents pays, en cas de divergence entre le contenu du présent Code et les règles et réglementations locales, les *Team Members* appliqueront de préférence la règle la plus stricte.

DIFFUSION ET SUIVI

DIFFUSION

Minor Hotels Europe & Americas prendra les mesures appropriées pour garantir que tous les destinataires connaissent le contenu du Code et en comprennent la portée.

Minor Hotels Europe & Americas prendra les mesures appropriées pour garantir que tous les destinataires connaissent le contenu du Code et en comprennent la portée. À cette fin, le département des ressources humaines est chargé de diffuser le code de conduite.

Le Code de conduite sera également disponible sur l'intranet et sur le site web de Minor Hotels Europe & Americas afin que tous les destinataires puissent y avoir accès.

SUIVI

Le service d'audit interne élaborera un projet de rapport annuel sur les incidents et le degré de conformité au Code, qu'il soumettra au comité de conformité pour approbation.

Une fois approuvé par le comité de conformité, ce rapport sera transmis à la commission d'audit et de contrôle pour évaluation et approbation.

Il appartient au Comité de conformité de veiller à l'application du Code de conduite et d'établir les critères d'interprétation de celui-ci, en transmettant ses conclusions à la Commission d'audit et de contrôle.

En outre, la Société, par l'intermédiaire de ses organes compétents, adoptera toutes les directives et procédures jugées appropriées pour mettre en œuvre les dispositions du présent Code.

RESPECT

Les infractions au présent Code doivent, dans la mesure du possible, être corrigées immédiatement et sanctionnées, le cas échéant, conformément à la réglementation du travail en vigueur, indépendamment des autres responsabilités pouvant incomber au contrevenant et de l'exercice éventuel des actions légales qui pourraient être engagées.

RÉVISION ET MISE À JOUR

Le Comité de conformité révisera périodiquement le présent Code, en tenant compte des rapports annuels et des suggestions de ses Destinataires, et proposera au Conseil d'administration les modifications et adaptations qu'il jugera opportunes.

Il appartiendra au Conseil d'administration de la Société d'approuver les modifications proposées. La Société s'engage à informer les destinataires de toute mise à jour du code de conduite. En outre, Minor Hotels Europe & Americas dispense à ses collaborateurs les formations nécessaires afin de garantir qu'ils connaissent les règles énoncées dans le présent Code. Ces formations sont obligatoires pour les *Team Members*.

Les *Team Members* s'engagent pour leur part à assister à ces formations et à se tenir constamment informés grâce aux supports pédagogiques mis à leur disposition par la société.

ACCEPTATION

Tous les Sujets obligés doivent accepter et respecter le présent Code. La Société mettra en place les procédures garantissant la connaissance et l'acceptation du présent Code de conduite.

En acceptant le présent Code, les Destinataires seront automatiquement liés aux adaptations ou mises à jour ultérieures du présent document, à condition que ces mises à jour soient motivées par des changements réglementaires, sauf indication contraire expresse. Ces mises à jour seront dûment communiquées aux Destinataires.

Les personnes soumises à des obligations et les fournisseurs qui rejoignent l'entreprise ou qui sont inscrits dans le registre des fournisseurs, selon le cas, signeront le Code de conduite de manière à ce qu'il fasse partie intégrante de leur contrat de travail, de fourniture ou de prestation de services, selon le cas.